

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-30

-----

**APRÈS L'ARTICLE 50 , insérer la division et l'intitulé suivants:**

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.